

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DU LUNDI 22 MAI 2023****DELIBERATION N°004-5-2023****OBJET : Achat de points d'apport volontaire pour
le verre****Date de convocation : 11/05/23****Nombre de conseillers : 50****En exercice : 50****Présents : 43**

- Titulaires : 42

- Suppléant : 1

Absents : 7

- Dont représentés : 4

Votants : 47

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0**Présents :**

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Roman CHARLES, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Pascal RATEAU, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, Georges FLECQ, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Danièle PERROT à Andrée LUTREAU, Chantal-Marie MALUS à Laurent SOULLARD, Laurent LIBRERO à Patrice JOLY et Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5214-16 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°029-4-2022 du conseil communautaire du 14 octobre 2022 relative à la modification du fonctionnement du service des ordures ménagères et notamment au renouvellement des Points d'Apport Volontaire (PAV) verre ;

Considérant que la proposition de l'entreprise STCM d'un montant de 16 488 € HT pour la fourniture de neuf Points d'Apport Volontaire (PAV) verre décorés sur la façade est économiquement la plus avantageuse ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Donne pouvoir au Président pour conclure avec l'entreprise STCM les contrats relatifs la fourniture de neuf Points d'Apport Volontaire (PAV) verre d'un montant de 16 488 € HT ;
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

René BLANCHOT



Le secrétaire

Christine PIN

